



CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

7^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 16 DECEMBRE 2021
À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Ambigapathy Rajesh

Secrétariat : Mme Eberhard Helene

Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Demande de crédit d'engagement de CHF 1'055'000.00 pour procéder à la réfection du temple; rapport à l'appui	Pages	2 – 5
3.	Demande de crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public ; rapport à l'appui	Pages	5 – 7
4.	Demande de crédit d'engagement de CHF 270'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels ; rapport à l'appui	Pages	7 – 9
5.	Budget 2022 ; rapport à l'appui	Pages	9 – 26
6.	Programme de législature	Pages	26 – 29
7.	Communications du Conseil communal	Pages	29 – 33
8.	Motions et propositions	Page	33
9.	Interpellations et questions	Page	33

Date	Statut	Commentaires
20.01.2022	Version provisoire pour approbation	

Le Président

Il est 19h00, je vous prie de prendre place. Je souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Appel

Le **Président** donne la parole à Mme Helene Eberhard, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 32

Excusés : MM. Bertoni Georges, Hemmer Benoît
Mmes Cosandey Anne-Claude

En retard : Mme Carolillo Silvia, M. Constantin Charles

Suppléants : Mme Sliwowska Maria, M. Giron Lionel

Le quorum est atteint et la majorité absolue est de 16 voix. Le Conseil général siège valablement.

2. Demande de crédit d'engagement de CHF 1'055'000.00 pour procéder à la réfection du temple ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 29 novembre 2021, en présence de 8 de ses membres ainsi que des 5 membres du Conseil communal, de l'administrateur communal et de l'administrateur communal adjoint.

La Commission financière et de gestion constate que des travaux de réfection du temple sont nécessaires et urgents pour des raisons de sécurité, notamment la réfection de la flèche et du beffroi. Ces travaux doivent durer quatre ans. La Commission financière et de gestion a examiné la question de réaliser dans un premier temps seulement les travaux urgents et d'entreprendre le reste plus tard. La majorité de ses membres arrive cependant à la conclusion qu'il est plus judicieux de ne pas repousser une partie des travaux, notamment pour tirer profit des synergies possibles entre les différentes phases des travaux.

La Commission financière et de gestion tient à souligner que la question du chauffage doit encore être résolue. Plusieurs solutions ont été étudiées, mais aucune n'a été jugée satisfaisante. Le Conseil communal examine actuellement la possibilité de relier le temple au chauffage à distance du projet du Groupe E Celcius. Dans tous les cas, la rénovation de l'intérieur du temple ne débutera pas tant qu'aucune solution pour la source d'énergie du chauffage n'aura été trouvée.

Du point de vue financier, les coûts pour la réfection du temple seront partagés avec la commune d'Hauterive à raison de 50% chacune. La commune recevra CHF 300'000.00 de subventions qui ne peuvent pas être prises en compte dans la demande de crédit. Les provisions sont par contre comprises dans la présente demande de crédit.

La Commission financière et de gestion a demandé à être tenue régulièrement informée du suivi des coûts du chantier comme cela a été fait pour les collèges de Vigner. Elle a aussi posé la question de l'accompagnement du chantier par un BAMO. Le Conseil communal lui a répondu qu'au vu de la complexité moindre du projet et des coûts pas assez élevés, un BAMO serait inutile.

L'architecte se chargera lui-même du suivi. En outre, la commission du temple continuera à suivre le chantier.

Par 6 voix contre 1 et 1 abstention, la Commission financière et de gestion recommande au Conseil général d'adopter l'arrêté relatif à la présente demande de crédit.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe de l'Entente accepte la prise en considération et est globalement favorable au crédit pour remettre en bon état le temple de Saint-Blaise.

Cela dit, précisons quand même qu'en aucun cas, nous trouverions justifié un lien entre l'approbation de principe pour ce projet et une hausse d'impôts.

M. Philippe Von Bergen (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il nous est proposé de voter un crédit d'engagement pour procéder à la réfection du temple de Saint-Blaise.

Nous soulignons que ce projet est mené de concert avec la commune d'Hauterive à part égale. Le temple est un des bâtiments des plus remarquables de nos deux communes accueillant une vie active aussi bien culturelle que culturelle.

Ces travaux s'inscrivent dans la temporalité et l'inertie des grands projets. Voilà déjà plus de 10 ans que l'on en parle et, aujourd'hui, ils deviennent urgents pour certaines parties de la bâtisse et pour d'autres plus que nécessaires. Sans compter que ces travaux participent aussi à l'embellissement du centre du village de Saint-Blaise amorcé par la requalification de ses rues.

Selon le rapport du Conseil Communal, il est prévu d'étaler les travaux sur quelques années en fonction du type d'intervention.

Nous prenons note qu'un contrôle régulier du budget sera assuré par la CFG et que la commission du temple sera toujours activée.

Nous nous permettons, à ce titre, de suggérer un suivi des coûts via l'indice des prix de la construction afin de garder une vision objective du devis.

Enfin, c'est le manque de solution pour le chauffage qui a retenu particulièrement notre attention.

Il est toutefois évoqué un projet de chauffage à distance du Groupe E Celsius qu'il s'agira d'analyser en profondeur :

- Pourquoi cette solution ?*
- Quelle vision pour notre commune ?*
- Quelle source de production ?*
- Quel impact environnemental ?*
- Quels sont les engagements à long terme ?*

En tous les cas, nous notons que les travaux à l'intérieur du temple débiteront lorsqu'une solution sera trouvée pour le chauffage.

Le parti socialiste, réuni lors de sa séance de lundi passé, et après avoir étudié les deux rapports soumis par le Conseil Communal, se prononcera favorablement pour le crédit d'engagement.

M. Nicolas Bornand (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Ne soyons pas cachottier, le groupe PLR soutiendra à l'unanimité l'entrée en matière et sera tout aussi unanime quant à l'acceptation de l'arrêté.

Après cette entame fort positive, voici quelques remarques :

- *Les finances de notre commune ne sont pas bonnes, ce qui n'est pas rassurant. L'analyse du budget le confirme. Au cours de cette année, notre autorité a validé des crédits ou des crédits complémentaires conséquents. Viendront encore de futurs crédits à voter, également aux montants importants pour une commune, notamment pour les travaux qui nous sont imposés par l'Etat restreignant notre liberté d'action ;*

En revanche, le groupe PLR admet sans ambiguïté que le principe de la réfection du temple entre dans le panel des travaux qui sont considérés comme nécessaires. Il est également admis que le crédit soumis à notre Autorité ne prête pas le flanc à la critique. En effet, le temple est en piteux état. Nous pouvons nous estimer chanceux qu'aucun accident ne se soit produit. Il y a donc urgence et les travaux envisagés doivent être une priorité.

Quand nous lisons que les derniers travaux d'envergure furent réalisés en 1949, on ne peut qu'être surpris que rien n'ait été entrepris auparavant, voire même que seule une provision de CHF 300'000.00 n'ait été constituée à ce titre. Il n'est pas question de refaire l'histoire, mais de tout mettre en œuvre pour redorer ce temple qui reste une bâtisse emblématique de notre commune et reconnue comme telle loin à la ronde.

Le groupe PLR relève que des études sérieuses ont été entreprises en amont de la demande de crédit, ce qui signifie que le montant requis doit être proche du coût final, des surprises ne devant en principe pas surgir, à l'exception du chauffage. On peut en effet se montrer frileux sur le montant budgété de CHF 100'000.00, alors qu'à ce jour aucune solution ne peut être proposée. Nous espérons, pour ne pas dire que nous prions que les 4 années de travaux prévues permettront de trouver la solution la plus adéquate et au prix le plus avantageux, tout en rappelant au Conseil communal d'aviser en amont les commissions concernées sur les différents choix qui seront proposés, pour autant que l'on puisse parler de choix au pluriel.

- *Quel avenir pour le temple ? Le groupe PLR prend acte avec satisfaction que l'église sera mise à disposition non seulement pour les services religieux, mais également pour d'autres manifestations culturelles (chorales) et même plus solennelles comme la cérémonie officielle du 3 février.*

Saint-Blaise se dotera de deux lieux aux caractéristiques bien différentes pour accueillir des manifestations : le temple et notre futur bel auditoire. Afin de maximiser la mise à disposition et la location de ces lieux, nous demandons au Conseil communal à ce qu'il soit désigné, au sein du personnel de la commune, une personne qui gère de manière « professionnelle » ces deux bâtiments.

Pour terminer, le groupe PLR ne peut que souhaiter que la réalisation des travaux se fasse sans anicroches et que notre temple puisse à nouveau briller de toute sa splendeur et faire à nouveau sonner librement toutes ses cloches, son si apaisant pour les citoyens.

Il vous appartient, Messieurs les Conseillers communaux, de contredire cette citation de Jacques Prévert : « Dans chaque église, il y a toujours une chose qui cloche ».

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je remercie les rapporteurs des groupes pour l'accueil favorable qu'ils ont fait à ce rapport. Cela fait vraisemblablement 20 ans que les premiers projets ont surgi des idées de Daniel Porret, qui à l'époque s'occupait de ce dossier-là. Malheureusement, les législatures se sont succédées sans que l'on n'intervienne dans ce bâtiment.

Pour reprendre les quelques remarques, le seul point qui n'est pas encore réglé est naturellement le chauffage, vous l'avez lu, et nous interviendrons dans la dernière phase de rénovation du bâtiment lorsque nous aurons une solution.

Nous avons rendez-vous, au début de l'année 2022, avec une spécialiste en matière de chauffage pour nous conseiller non seulement sur le chauffage du temple, mais également, pour tout ce qui concerne les questions qui arriveront pour le chauffage dans notre village, pour trouver des solutions.

La Commission de construction du temple sera maintenue et nous aurons un suivi rigoureux des dépenses, comme cela doit être fait.

Comme il n'y a pas d'intervention, **le Président** clôt la discussion de détails et passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

3. Demande de crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public; rapport à l'appui

Rapport de la Commission des infrastructures et des espaces publics (non lu au cours de la séance) :

Rapport de la Commission des infrastructures et des espaces publics concernant la demande de crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public.

La Commission des infrastructures et des espaces publics s'est réunie le 08.12.2021.

Ce crédit est demandé tous les ans afin de réaliser l'entretien courant. On évite ainsi que des détériorations au fil du temps deviennent conséquentes et engendrent des dépenses plus lourdes. Le budget est par conséquent mieux maîtrisé.

La commission est favorable à l'unanimité des membres présents (4 membres sur 7) lors de la séance du 08.12.2021 pour la demande de crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public.

Le Président ouvre la discussion de détails.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Une petite correction dans le rapport que vous avez puisqu'il y a eu une erreur qui s'est glissée. Vous avez un montant de CHF 50'000.00 pour l'éclairage et CHF 90'000.00 sous la mention « murs ». Il faut lire CHF 90'000.00 pour les murs et les routes et non pas ce montant seulement pour les murs.

M. Eric Ryser (PS)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance préparatoire qui s'est tenue ce lundi 13 courant, le parti socialiste s'est penché sur la demande de crédit de CHF 140'000.00, portant sur la poursuite de la campagne de réfection des routes et murs communaux, ainsi que sur l'extension de l'éclairage public.

Le parti socialiste a décidé de soutenir cette demande de crédit à l'unanimité des personnes présentes lors de cette séance préparatoire à ce Conseil général.

Le parti socialiste remercie le Conseil communal pour l'attention qu'il porte année après année au maintien de nos routes et murs, ainsi qu'à l'extension de l'éclairage public.

Cependant, si les 2 premiers objets du crédit n'ont pas amené de débats particuliers, il n'en a pas été de même pour l'extension du réseau de l'éclairage public.

En effet, notre parti s'est interrogé sur le pourcentage d'éclairage public dit intelligent déjà installé, sur la stratégie et sur les délais de mise en place de ce type d'éclairage sur l'ensemble du territoire communal.

D'autre part, un autre point qui a fait débat, au sein du parti socialiste, porte sur l'éclairage mis en place dans la zone d'ancienne localité. En effet, cette dernière est un lieu de rencontres et d'échanges. Nous estimons qu'un soin particulier devrait être apporté à la température de la lumière apportée. Cette dernière est, à notre sens, trop froide et mériterait d'être plus chaleureuse pour conforter ce lieu d'échange qu'est notre centre de village. De plus, une attention particulière devrait être également apportée sur le choix du modèle de luminaires, peut-être avec l'appui de la commission d'urbanisme.

Le Conseil communal aurait-il l'amabilité de bien vouloir nous éclairer sur nos interrogations ?

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le groupe de l'Entente accepte la prise en considération.

Je profite de mon passage pour poser une question qui est sortie de la discussion du groupe. Pourrions-nous lisser les coûts d'une année à l'autre ? Nous avons remarqué que dans les coûts qui sont encourus sur ce crédit, sont en fait généralement inférieurs au montant du crédit. La même question pourrait aussi s'appliquer au crédit suivant.

M. Ludovic Kuntzer (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance préparatoire du lundi 13 décembre courant, le groupe PLR s'est penché sur la demande de crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public

Comme bon nombre d'entre nous le savent, ce crédit est récurrent et permet de maintenir le réseau routier, les murs ainsi que l'éclairage public.

Le crédit sera réparti de la façon suivante : CHF 90'000.00 pour les routes communales ainsi que la réfection de certains murs et CHF 50'000.00 pour l'éclairage public, notamment pour les extensions ponctuelles ou le renforcement du réseau ou encore pour tendre vers un éclairage intelligent en LED.

Dans une optique plus large, le PLR a soulevé des points importants liés au réseau électrique et à sa capacité de répondre aux fortes demandes pour la mobilité électrique ou encore pour l'absorption de la production photovoltaïque. Les solutions liées à ces questions ne seront pas résolues avec le crédit discuté, mais l'analyse de ces défis est une préoccupation importante et à prendre en compte selon le PLR.

Dans une optique de maintien de la qualité de nos infrastructures concernées par ce crédit, de CHF 140'000.00 à l'unanimité et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Sur les quelque 600 points lumineux équipant notre commune, ce ne sont pas moins de 160 points lumineux équipés en LED alors que c'est un total de 187 points lumineux qui sont préprogrammés avec un système de réduction d'intensité au cours de la nuit. Pour mémoire, les dernières générations de points lumineux sont équipables d'un système de pilotage à distance.

À terme, en fonction de la masse obtenue, ce système sera opérationnel sachant toutefois que la durée de vie d'un point lumineux LED dépasse les 20 ans et qu'il semble peu judicieux à votre exécutif d'engager des frais pour remplacer des installations fonctionnelles et donnant entière satisfaction tant sur le plan de la prestation lumineuse que sur le plan de l'économie d'énergie.

De plus, pour votre information, il a été demandé à notre GRD de tester dans la réalité la possibilité, grâce à des détecteurs, d'illuminer les passages devant obligatoirement rester illuminés (passages piétons notamment) lors de l'arrivée d'un véhicule. Ce test se déroulera à l'endroit représentant le plus de défis au vu de la configuration du terrain, soit le passage piéton de la rue de la Maigroge.

Et pour quand sont planifiés leur développement ? Selon le budget, CHF 200'000.00 sont à voter soit, CHF 50'000.00 en 2022, 2023, 2024 et 2025.

Suite au traitement de la demande de votre autorité de modifier la qualité de la luminosité des lanternes du centre du village une offre a été demandée à notre opérateur usuel.

Pour 10 lanternes, cette offre se monte à plus de CHF 14'000.00 soit CHF 1'400.00 par lanterne.

Ce montant, entre les coûts et la qualité obtenue, a paru exagéré à votre Exécutif, qui a préféré conserver la situation prévalant actuellement.

Comme il n'y a pas d'intervention, **le Président** clôt la discussion de détails et passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

4. Demande de crédit d'engagement de CHF 270'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission des énergies (non lu au cours de la séance) :

Lors de sa séance du 7 décembre 2021, la Commission des énergies, a examiné le rapport du Conseil communal à l'appui du crédit annuel pour des extensions et renforcements des réseaux des services industriels.

La commission souligne que ce crédit remplit deux buts distincts :

1. Il permet à l'exécutif de faire face à des urgences et de réagir rapidement à des demandes de connexion et extension de la part d'utilisateurs.

2. Il donne une enveloppe financière au concessionnaire Eli10 SA pour projeter et réaliser les renforcements et remplacements d'équipements utiles au bon fonctionnement des réseaux.

Le Conseil communal tiendra régulièrement au courant la Commission des énergies des activités effectuées dans le cadre de ce crédit. En particulier concernant les renforcements et remplacements d'équipements.

À ce propos, la commission demande aussi que lui soit remis chaque année un rapport rétrospectif des tâches accomplies, ainsi qu'une prévision de planification pour l'année à venir.

En conclusion, la commission recommande à l'unanimité que le Conseil général approuve cet arrêté.

Le Président ouvre la discussion de détails.

M. Jérôme Vaneberg (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe socialiste, à l'unanimité, entrera en matière sur la demande de crédit d'engagement de CHF 270'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe de l'Entente accepte la prise en considération.

M. Vincent Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe PLR s'est réuni le 13 décembre dernier pour sa séance de groupe et a discuté du rapport présenté ce soir.

Il en ressort que sur les CHF 270'000.00 demandé ce soir, CHF 200'000.00 font partie de la convention GRD avec Eli10 et les CHF 70'000.00 restants vont aussi à Eli10 dans le cadre de la concession d'exploitation du réseau d'eau, en bref des montants standards et récurrents.

Toutefois, le groupe s'est interrogé dans quelle mesure Eli10 planifie l'avenir du réseau électrique, en particulier dans le contexte des voitures électriques qui sont de plus en plus nombreuses sur les routes.

Il a été répondu que, pour l'instant, vu la demande qui reste faible, le réseau arrive à supporter les bornes de recharge rapides (entre autres). Toutefois, il est bien possible que dans un avenir proche, et sous réserve que nous ayons encore suffisamment d'électricité dans ce pays (ce qui ne semble plus être une évidence), nous serions amenés à entreprendre des améliorations et extensions du réseau électrique.

Dans tous les cas, le groupe PLR a accepté le crédit à l'unanimité des membres présents.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il est bien entendu que le Conseil communal suit les dépenses qui sont prévues et n'a pas projeté au-delà de 10 ans les dépenses potentielles. Je rappelle que ce crédit est surtout destiné à supporter certaines pannes qui pourraient survenir, respectivement à remplacer certaines armoires devenant obsolètes ou en fin de vie. C'est un crédit qui n'est pas forcément là pour être dépensé, mais qui sert en cas de besoin ou pour étendre le réseau.

Mme Maria Sliwowska (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Ma question concerne la raison de certains travaux. Nous avons vu qu'il y avait des travaux qui ont été effectués, le mois dernier, sur le Chemin des Deleyes et les vignes qui le longent, qui consistait à remplacer certains équipements. Je voudrais savoir si la raison de ces travaux est la modernisation, si juste de la maintenance ou s'il y a des plans pour enterrer ces lignes électriques.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Effectivement, il a été décidé, après de nombreuses années (en fait, je suis confronté à cette demande de notre GRD depuis mon arrivée au Conseil communal il y a 3 ans, mais je crois savoir que cette demande précédait mon arrivée de plusieurs années déjà) de changer ces poteaux. Mon argument « tant que les fils électriques tiennent les poteaux debout » ne fonctionnait plus.

La principale raison est que l'état de ces poteaux était tel qu'il existait un grand risque, en cas de coup de vent, que toute la ligne tombe, risque que nous nous refusions de prendre, d'où ce changement de certains poteaux. Il s'agissait donc d'un cas d'urgence.

La réfection de ce chemin, comprenant la mise en souterrain de la ligne électrique, est dans les cartons depuis plusieurs années. À l'heure actuelle et au vu des importants investissements imposés par le canton, tant sur la RC5 que sur la route de Lignièrès représentant un lourd impact budgétaire sur plusieurs années, il s'avérait dès lors raisonnable d'investir dans un changement de poteaux permettant de sécuriser la ligne.

En effet, comme vous avez pu le constater à la lecture du budget, une demande de crédit budgétaire vous sera soumise en 2023 seulement, les travaux pouvant être envisagés pour 2024 au plus tôt, ce qui était une échéance trop lointaine pour prendre ce risque.

Comme il n'y a pas d'intervention, **le Président** clôt la discussion de détails et passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Budget 2022; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion (non lu au cours de la séance) :

Présidée par M. Benoît Hemmer, la Commission financière et de gestion (CFG) s'est réunie le 29 novembre et le 6 décembre 2021, en présence de 8 de ses membres, respectivement ses 9 membres pour le 6 décembre, ainsi que des 5 membres du Conseil communal, de l'administrateur communal et de l'administrateur communal adjoint.

Un budget déficitaire et une loi cantonale en révision

Le budget 2022 est marqué par les suites de la pandémie de Covid-19 et les incertitudes qui y sont liées. Il table néanmoins sur une reprise progressive de l'économie. Pour la deuxième année consécutive, il présente un excédent de charges de CHF 307'600.00, induit notamment par une projection raisonnable des revenus fiscaux et une augmentation du nombre d'élèves scolarisés

habitant la commune. Cette situation incite le Conseil communal à ne pas prolonger la réduction du coefficient fiscal et à le faire revenir à 66. Pour mémoire, il était temporairement passé à 64 en 2020. Le Conseil général avait refusé de le remonter à 66 pour l'année 2021 contre l'avis du Conseil communal. Un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle à hauteur de CHF 250'000.00 sera effectué.

En outre, le canton est actuellement en train de réviser la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC). La consultation n'ayant pas encore eu lieu, il est difficile pour l'heure de prédire les conséquences de cette modification qui devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2023. Néanmoins, il semblerait que le canton souhaite appliquer les règles budgétaires qui le concerne aux communes, et en particulier l'obligation de présenter un résultat comptable moyen positif sur quatre années consécutives. Appliquée au budget 2023, cela signifierait que la commune devrait présenter un excédent de charges de CHF 900'000.00.

Cette amélioration de CHF 1'200'000.00 par rapport au budget sous revue correspondrait à 8 points de coefficient fiscal supplémentaires.

Investissement et frein à l'endettement

Le montant des crédits budgétaires 2022 hors patrimoine financier se monte à CHF 4'105'000.00 alors que le montant des dépenses d'investissement au patrimoine financier s'élève à CHF 3'870'000.00.

Pour que la commune puisse continuer à investir et à entreprendre des projets importants pour ses habitants, le Conseil communal avait présenté une modification du règlement communal des finances qui permet à son article 8, alinéa 7, de considérer un investissement spécifique hors de l'enveloppe soumise au mécanisme du frein à l'endettement. Le Conseil général avait accepté la modification du règlement communal lors de sa séance du 14 juin 2021.

Le Conseil communal propose maintenant d'appliquer cet article pour l'établissement du budget 2022 et de considérer les projets « Réfection de la RC5 » et « Réfection des rues Maigroge et Daniel-Dardel » comme présentant un caractère exceptionnel tant en termes d'attractivité et de coûts, que de subordination au pilotage cantonal des travaux, ce qui permettrait de sortir ces deux crédits de l'enveloppe soumise au frein à l'endettement. Pour cela, la majorité des deux tiers du Conseil général est requise.

Ceci permet également de respecter le frein à l'endettement. En effet, les investissements nets à 85% soumis au mécanisme du frein à l'endettement se montent à CHF 1'831'750.00 alors que le montant des investissements autorisé par le frein à l'endettement s'élève lui à CHF 1'971'700.00. A noter que le montant des investissements bruts est lui de CHF 2'155'000.00, ce qui dérogerait au frein à l'endettement pour la seconde fois lors de la présente législature, ce qui n'est pas permis.

Retour du coefficient fiscal de 66

Vu la situation financière de la commune et les investissements à venir, le Conseil communal propose de revenir à un coefficient de 66. Sachant qu'un point supplémentaire correspond à environ CHF 150'000.00, un coefficient de 66 permettrait de dégager CHF 299'300.00 de recettes supplémentaires.

La majorité des membres de la Commission financière et de gestion estime qu'en raison de la situation financière de la commune, des investissements importants et nécessaires à entreprendre et de la probable nouvelle contrainte financière imposée par le canton, un retour du coefficient fiscal à 66 est inévitable et raisonnable. Un membre de la commission est d'avis qu'il serait malvenu d'augmenter les impôts des citoyens, alors même que leurs revenus ont diminué et que le canton a baissé ses impôts. Par 8 voix contre 1, elle recommande au Conseil général d'accepter le coefficient de 66.

Par 8 voix et 1 abstention, la Commission financière et de gestion recommande au Conseil général d'accepter l'arrêté relatif au budget 2022.

M. Jérôme Vaneberg (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous avons discuté en groupe du budget lors de notre séance du 13 décembre 2021. Nous tenons tout d'abord à saluer le travail effectué et remercier l'administration communale et le conseil communal de nous avoir présenté une fois de plus un document de travail bien construit qui fourmille de détails. Les points principaux à relever, comme l'ont fait ou vont certainement le faire nos collègues des autres partis, sont :

- Une non-reconduction de la baisse temporaire de 2 points sur le coefficient communal (de 66 à 64) que nous avons connu par le passé et qui était la conséquence de 7 années d'exercices comptables bénéficiaires consécutifs. Ce retour à la normale est justifié par les 2 exercices de pertes que nous connaissons et essentiel pour rester sur de bons rails.*
- Une utilisation de CHF 250'000.00 de la réserve de politique conjoncturelle qui remplit sa fonction une année de plus, mais qui s'amointrit et c'est un « joker » sur lequel nous ne pourrions plus compter longtemps.*
- Et finalement, oui, l'administration prévoit actuellement un excédent de charges de CHF 307'600.00 ce qui représente une « perte » de 1,6% de nos revenus, mais il est à relever ici que, sans la perte estimée de CHF 792'400.00 sur l'exercice courant (2021), et qui est reportée sur le suivant, l'année comptable 2022 serait positive.*

Il est difficile dans une allocution brève de parler de tous les points soulevés lors de notre discussion de groupe, mais en voici 2 que nous voulons partager avec cette assemblée :

- Premièrement, nous comprenons la difficulté à ce stade de chiffrer un élément comme notre futur Plan communal des énergies, mais nous encourageons le Conseil communal à rapidement mettre en place les actions nécessaires pour que nous puissions rendre plus concret ce projet important.*
- Également point de moindre importance mais qui traduit de la part de notre administration une orientation au service de notre population. Nous saluons la décision prise de non seulement pérenniser les cartes journalières CFF mises à disposition de la population (alors même que d'autres communes renoncent) mais également d'avoir étendu cette offre en acquérant une carte supplémentaire par jour.*

Le budget reste ce qu'il est, c'est-à-dire un état financier estimé à un moment donné qui donne la ligne directrice et fixe un cadre pour les activités et projets à mener dans notre commune en 2022. Nous nous réjouissons déjà d'entrer dans cette nouvelle année et de voir ce que le cru 2022 nous réserve.

Le groupe socialiste, dans sa grande majorité, supporte l'entrée en matière sur le budget.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe de l'Entente accepte la prise en considération du budget 2022 de la commune. Cela dit, l'Entente exprime toutes ces réserves concernant la hausse de 2 points d'impôts et propose un amendement pour l'éviter également en 2022 comme cela a été le cas pour 2021.

M. Yann Chalou (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de sa séance du 13 décembre, le groupe PLR s'est penché sur le rapport du Conseil communal et sur le budget 2022 et en a longuement débattu. Nous remercions également l'administration pour son travail.

La situation n'est pas bonne, pour ne pas dire carrément mauvaise. Le budget est déficitaire de CHF 307'600.00, la commune est fortement endettée et cela ne va malheureusement pas en s'améliorant.

Le souci du groupe PLR, c'est d'avoir une gestion des finances communales responsable. C'est-à-dire essayer d'être à l'équilibre, ou tout du moins ne pas creuser le déficit encore plus qu'il ne faut. Les dépenses au budget en 2022 sont pour une grande partie des postes incompressibles, impondérables ou imposés par l'Etat de Neuchâtel. À titre d'exemples : Réfection des routes, aménagement de la RC5 ou création du PAL.

A ces impondérables viennent s'ajouter, entre autres, les montants des crédits que le Conseil général a acceptés ce soir.

Le groupe PLR est intimement convaincu que les investissements à venir doivent être priorités et regardés d'un œil critique. Le nombre de crédits à voter figurant dans le plan financier des tâches, ainsi que les montants correspondants, font froid dans le dos ; les montants non indiqués laissent craindre le pire. À notre avis, nombre d'objets devraient être gardés pour des jours meilleurs.

C'est pourquoi, le groupe PLR sera particulièrement attentif à toute demande de crédit et d'investissement dans les années à venir et espère que le Conseil communal aura également cet œil critique lors des demandes de crédit, car il est bien clair que si on continue de la sorte, on va "droit dans le mur" ! Nous voulons que Saint-Blaise soit attractive, certes, mais surtout que Saint-Blaise reste attractive !

En conclusion, le groupe PLR ne s'opposera pas à l'entrée en matière et acceptera le budget 2022 à une grande majorité.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Merci pour cette entrée en matière positive des groupes.

Juste pour répondre à une question à l'intervention du groupe socialiste, ce n'est pas le report du budget 2021 qui a causé la perte 2022, c'est le tableau figurant à la page 6 qui est un petit peu confondant et qui donne cette impression-là. Il faut prendre le tableau à la page 6.

Le Conseil communal n'est naturellement pas satisfait de présenter ce 2^{ème} budget négatif puisqu'après le budget de l'année dernière, c'est à nouveau une perte que nous présentons. Nous escomptons bien que le Conseil général suivra l'avis du Conseil communal en n'acceptant non pas cette hausse d'impôts, mais de revenir au 66 qui était le taux initial que nous n'aurions jamais dû abandonner.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le **Président** passe à la discussion de détails, par le biais de la lecture du fascicule du budget remis.

Le Président souhaite introduire l'amendement reçu et donne la parole à l'Entente pour que l'amendement soit présenté.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Amendement au budget 2022 de la commune de Saint-Blaise (présenté par L'Entente Saint-Blaisoise)

Le coefficient de l'impôt communal sur les personnes physiques est maintenu à 64 points pour l'année 2022.

En conséquence l'arrêté relatif à l'approbation du budget de l'exercice 2022 est modifié comme suit :

- Le chiffre des revenus d'exploitation est diminué de CHF 300'000.00.*
- Les résultats opérationnels et totaux du compte de résultat sont corrigés en conséquence.*

Le Président ouvre la discussion de détails.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je vous prie de m'excuser mais je me perds un peu dans le déroulement de cette séance. Logiquement, l'amendement devrait être discuté à la fin, au moment où l'on vote l'arrêté. Je ne comprends pas cette idée de commencer par discuter de l'amendement. Normalement, cela se vote à la fin et pas au début de la discussion. Si vous voulez que l'on discute de l'amendement maintenant, je veux bien.

Le Président

Ceci m'a été proposé, je pensais que c'était logique ! Je comprends tout à fait votre intervention. Maintenant que l'on a commencé la discussion, je pense que cela ne change rien que cela soit au début ou à la fin. Je propose que l'on démarre cette discussion et puis que nous la mettions de côté pour passer au travers du budget en conséquence.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Est-ce que je peux partir du principe que M. Lorenzo Zago, qui a déposé l'amendement, l'a exposé ou pas ? Je ne peux pas travailler comme cela M. Le Président, il faut que cela soit fait maintenant.

Mme Maria Sliwowska (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Ces derniers mois, le Conseil général avait voté un nombre de crédits important pour la commune, y inclus le crédit pour la rénovation du Temple présenté aujourd'hui.

Bien que ces projets soient très importants et intéressants pour la commune et il est bien de les voir dans l'agenda du Conseil communal, ils sont suivis d'une proposition du budget de la commune de 2022, dont l'acceptation signifie une hausse d'impôts pour les contribuables.

On demanderait alors aux habitantes et habitants de Saint-Blaise un plus grand effort financier durant les temps où beaucoup ressentent les conséquences de la pandémie.

Peut-on réfléchir à une alternative à cette augmentation, par exemple telle que le report de quelques projets ?

Le Président annonce qu'il y aura encore 2 interventions pour exposer cet amendement.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je ne sais pas ce que c'est que ce cirque auquel nous assistons aujourd'hui avec cet amendement. D'habitude, un amendement est déposé par une personne et est défendu par une personne. Vous n'allez pas passer toute l'Entente à faire des remarques ?

M. Yann Chalon (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je dois dire que je suis un peu étonné de comment cela se passe, mais c'est un détail.

Comme nous l'avons souligné précédemment, la situation financière de notre commune n'est pas au beau fixe et il nous apparaît difficile de réduire de manière significative les dépenses en 2022.

Il n'y a pas beaucoup de manières d'améliorer un budget : s'il est difficilement possible de réduire les dépenses, il faut donc augmenter les recettes.

En décembre 2019, le budget présenté était à l'équilibre et le Conseil communal avait proposé une baisse du coefficient fiscal à 64 pour 2020 et de revenir à 66 en 2021, ce qui avait été accepté par la Conseil général.

Lors des débats concernant le budget 2021, il avait été alors question de garder pour une année de plus le coefficient de 64.

Pour rappel, le groupe PLR s'était positionné alors pour le maintien d'un coefficient fiscal à 64, tout en notant, je cite « Donc il serait toujours temps de revoir la fiscalité pour le budget 2022 et au besoin remettre le coefficient à 66% si les résultats des comptes/budget de la commune nous l'imposaient ».

Force est de constater que le budget est encore dans les chiffres rouges. Et il ne serait, à notre avis, pas responsable de péjorer le budget de la commune de CHF 300'000.00 supplémentaires.

L'argumentaire de l'Entente de laisser le coefficient à 64 pour garder l'attractivité de la commune est une vision à court terme. On pourrait presque parler de reculer pour mieux sauter.

De plus, et si vous me permettez l'expression, pour en rajouter une couche, le Conseil d'Etat prépare actuellement une révision de la LFinEC qui nous imposerait un équilibre budgétaire sur 4 ans, et ce, de manière rétroactive. Si cette règle devait déjà s'appliquer au budget 2023, elle nous obligerait à présenter un bénéfice de CHF 900'000.00 au budget 2023. Je vous laisse imaginer ce que cela signifierait concernant le taux d'imposition.

La comparaison en matière fiscale avec d'autres communes comme Neuchâtel pourrait être de bon ton, mais ce n'est pas avec des comparaisons que nous améliorerons les finances communales et, in fine, l'attractivité de notre commune.

C'est la raison pour laquelle le groupe PLR s'opposera, certes à contrecœur, mais de manière responsable, à l'amendement de l'Entente concernant le maintien du coefficient fiscal à 64.

M. Jérôme Vaneberg (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La position du groupe socialiste a été exprimée dans mon intervention précédente et nous n'avons pas de position supplémentaire sur l'amendement.

Le Président ouvre la discussion de détails pour d'autres interventions.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il y a tellement d'arguments contre cette augmentation d'impôt, qu'on a l'embaras du choix. Et on pourrait argumenter pendant une bonne demi-heure sans se répéter. Mais rassurez-vous, je serai plus court. Je vais ici vous parler de la « petitesse » de cette hausse. À la fois petitesse dans le sens financier, mais aussi au sens moral.

En préambule, rappelons que c'est la première fois depuis 2012 qu'une hausse de la pression fiscale est proposée. En effet, la diminution de 2 points en 2019 devait compenser le nouvel impôt foncier. Reprendre ces 2 points signifie donc une augmentation nette de la pression fiscale.

Mais commençons par quelques chiffres :

Entre 2014 et 2020 (les derniers comptes disponibles) la commune a accumulé des bénéfices pour près de CHF 5,6 millions (plus encore des réserves). La hausse proposée est toute petite en comparaison. Elle apporte CHF 300'000.00 par an : ce qui veut dire qu'il lui faudrait près de 20 ans pour égaler les bénéfices depuis 2014.

Au dernier bilan disponible (au 31.12.2020) la fortune nette était de près de CHF 9,5 millions, plus des réserves comptables pour CHF 2,3 millions, sans oublier d'importantes réserves latentes (comme dans le réseau électrique) pour encore plusieurs millions.

Au rythme de CHF 300'000.00 de déficits annuels, il faudrait donc plus de 30 ans pour consommer la fortune nette de la commune.

Donc la hausse demandée est petite, quasiment symbolique en termes financiers pour les revenus et la fortune de notre commune.

Mais symbolique de quoi ?

Symbolique d'une attitude de la part d'un pouvoir public qui est particulièrement perverse et malvenue en ce moment.

En effet, l'argument qui est porté pour la hausse est que la commune se rattraperait ainsi des pertes fiscales causées, d'un côté par la réforme cantonale, et de l'autre par la crise du Covid.

Rappelons que la réforme avait justement l'intention de modérer la traditionnelle sur-fiscalité neuchâteloise. Mais la commune de Saint-Blaise dit à ses contribuables, que cela ne lui importe pas. Elle reprend ainsi sans états d'âme d'une main ce que l'état avait cru donner de l'autre.

L'argument des pertes dues à la crise est encore plus pervers. En effet, si les revenus fiscaux diminuent à cause de la crise du Covid, c'est que de nombreux contribuables ont vu et voient leurs propres revenus diminuer.

Mais la commune prétend que la crise, c'est pour les autres, et que la commune peut et doit se servir avant tout. Commune de Saint-Blaise « First ». Au lieu d'être au service à sa communauté, la commune donne le message qu'elle se sert d'elle en priorité pour ses exigences.

Vous voyez donc dans quel sens cette hausse et encore plus « petite » moralement, qu'elle ne l'est dans ses « petits » avantages financiers.

Cela dit, pensez-vous vraiment, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que cette hausse serve bien les meilleurs intérêts de la commune ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le Conseil communal s'opposera naturellement à l'amendement déposé. En effet, priver notre commune de recettes supplémentaires de CHF 300'000.00, c'est aggraver notre situation financière qui, depuis maintenant 2 ans se péjore. En fonction des éléments qui nous sont connus à ce jour, l'embellie n'est pas pour demain, au vu de nos rentrées fiscales en baisse, suite à la révision de la loi sur la fiscalité, de notre dette qui va encore croître de manière importante ces prochaines années, des intérêts et amortissements y relatifs et des charges scolaires qui vont encore augmenter au vu des projets au sein de l'EOREN évalués à plus de CHF 100 millions. Comme vous l'avez lu dans le budget, les investissements prévus pour ces prochaines années à près de CHF 20 millions, à un taux d'intérêts et amortissements de 5%, cela représente une charge supplémentaire d'un million par année.

Le décor est ainsi planté !

Concernant l'argumentation :

- Effectivement, ce n'est pas l'augmentation du nombre d'élèves qui est la cause de la perte au budget. C'est toutefois élément non négligeable qui s'élève à CHF 81'000.00.*
- La révision de la loi sur les finances nous obligera peut-être, à partir de 2023, à équilibrer nos budgets et comptes avec une rétroactivité de 3 ans. À la vitesse des déficits projetés, cela pourrait représenter 6-8 points d'impôts.*
- Si la pandémie a eu certains effets sur nos revenus fiscaux, il ne devrait plus en être de même pour les années à venir.*

En ce qui concerne les réserves, celle en relation avec le réseau électrique de CHF 534'000.00 a été dissoute fin 2017 sur demande du Service des communes. Au 31.12.2020, le total des réserves latentes se monte à CHF 2,7 millions utilisables pour payer les amortissements supplémentaires sur notre patrimoine bâti suite aux diverses réévaluations auxquelles nous avons dû procéder.

Vouloir retarder certains investissements, c'est reculer pour mieux sauter. Tous les investissements figurant en 2022 sont indispensables. Oser parler du temple, c'est ignorer totalement l'état dans lequel se trouve cet édifice, état d'ailleurs reconnu lors de la votation sur le crédit de réfection dudit bâtiment.

Certes, en augmentant notre coefficient de 2 points, c'est être au-dessus de celui de la ville de Neuchâtel. Nous ne faisons cependant pas la course à la commune qui a le meilleur taux fiscal, mais pensons à la pérennité de nos finances afin de continuer d'offrir à notre population un cadre de vie privilégié tout en bénéficiant de conditions fiscales attractives. Le temps s'éloigne, Mesdames. Messieurs où notre commune pouvait se targuer d'avoir des finances saines et pérennes et de dépenser sans compter.

Refuser aujourd'hui de réadapter le taux à 66 est totalement irresponsable au moment où nos comptes 2021 présentent un déficit conforme au budget, soit une perte d'environ CHF 800'000.00, et que l'avenir s'annonce sombre.

Nous vous remercions par conséquent de refuser l'amendement proposé.

Mme Corinne Maradan (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Au nom de l'Entente, j'aimerais aussi vous encourager à accepter l'amendement tout d'abord, car comme cela vient de nous être expliqué dans l'introduction de notre budget, on nous a indiqué que

l'excédent de charge était dû en particulier à l'écolage, mais aussi à une baisse des revenus fiscaux. Finalement, en discussion à la Commission financière et de gestion, on nous a dit que l'écolage ce n'était pas si important que cela et puis que la baisse de revenu qui était dues à la réforme cantonale n'a pas pu être chiffrée cet élément. M. Zago nous a expliqué aujourd'hui que l'argument ne tenait pas vraiment la route.

Finalement, le 1^{er} paragraphe qu'on lit dans ce budget qui est censé justifié la hausse d'impôts ne tient pas. On n'a déjà pas d'argumentaire correct à ce sujet.

M. Zago nous a expliqué pourquoi cette hausse d'impôts n'était pas nécessaire, n'était pas utile et pouvait même, avoir un effet négatif en donnant une image négative des autorités pour la population, j'abonde totalement dans son sens. Je vous encourage à ne pas accepter de hausse d'impôts. À Saint-Blaise, nous sommes un petit village où chaque contribuable compte. Certains contribuables toutefois, sont plus égaux que d'autres. Ils contribuent particulièrement bien, c'est eux qui font attention et qui regardent de près le nombre de points d'impôts.

Il faut, à mon sens et en dehors de toute considération d'équité sociale, au-delà des questions liées à la justice des hommes et à celle de Dieu, le fait d'encaisser les recettes fiscales que d'une seule manière, avec gratitude. Nous avons des contribuables qui contribuent très bien, il convient d'aborder cela avec gratitude et de continuer à les tondre sans toutefois les presser, sans toutefois, nous presser. Que cela soit des contribuables qui ont des difficultés à payer des impôts mais aussi, ceux qui contribuent avec une grande générosité à l'état de confort dans lequel se trouve notre commune.

Ainsi, une hausse des impôts, on nous présente cela comme un rééquilibrage, mais en réalité c'est une hausse, pourrait avoir comme conséquence d'avoir à la fin, moins de contribuables et finalement, moins de recettes fiscales.

Pour cette raison aussi, je vous encourage à accepter notre amendement.

Le Président passe au vote de l'amendement.

L'amendement est rejeté à une grande majorité

- **Pages blanches : Rapport du Conseil communal au Conseil général (p. 1 à 19)**

La parole n'est pas demandée.

- **3. Comptes de résultats sur 3 niveaux (p. 23-24)**

La parole n'est pas demandée.

- **4. Comptes de résultats et des investissements condensés en fonctionnelle (p. 25-29)**

La parole n'est pas demandée.

- **5. Plan financier et des tâches 2023-2025 (p. 30-40)**

M. Ludovic Kuntzer (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je parle de la page 34, charges du personnel,

Petite intrigue quand on voit la situation de nos budgets, on a pour 2022, CHF 3'885'000.00, pour 2023 CHF 3'996'000.00, 2024 CHF 4'109'000.00 et pour 2025 CHF 4'224'000.00 ce qui fait une

augmentation de CHF 340'000.00. Il est clair qu'il y a une augmentation d'EPT mais je m'étonne de cette augmentation connaissant l'état de nos finances.

Est-ce qu'il y a des explications à donner ?

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

C'est un tableau qui mérite quelques explications. Sur ce tableau, les salaires ne sont pas totalement à la charge de la commune. Le guichet social régional est à la charge de toutes les communes de l'Entre-deux-Lacs, la répartition des salaires se fait beaucoup plus largement entre les communes.

Il y a en plus, dans l'exploitation, le salaire des concierges qui est à la charge de l'Eoren, peut-être des explications supplémentaires qui devraient être données sur ce tableau.

En reprenant, avec notre comptable, la charge réelle pour notre commune au niveau des augmentations, nous sommes environ à CHF 50'000.00 pour le personnel communal.

Simplement pour vous dire que c'est un taux linéaire de 1.3% qui est donné à une date fixe pour autant que tout le personnel reste jusqu'en 2025. Naturellement, chaque fois qu'il y a quelqu'un qui part, lors du nouvel engagement, les charges salariales sont moins élevées, car ce sont des personnes un peu plus âgées qui partent et nous en engageons des plus jeunes, cela diminue nos charges.

Le Conseil communal est attentif à ces charges-là, dans des situations difficiles, il n'y a pas de tabou, il pourrait même arriver que nous supprimions les échelons 1 année ou 2 puisque nous n'avons pas l'obligation de les donner chaque année. Il faut mettre dans la balance la satisfaction ou l'insatisfaction des collaborateurs et collaboratrice qui travaillent à la commune.

M. Olivier Blanchoud (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

À la page 39, sous le chapitre culture, sports et loisirs,

Je souhaiterais me rappeler au bon souvenir de l'accueil enthousiaste réservé à la proposition faite par des jeunes du village de voir un Pumptrack se construire à Saint-Blaise.

Est-ce que l'enthousiasme n'aura été qu'un accueil politiquement correct ?

Est-ce que l'attractivité de Saint-Blaise devrait se limiter à la beauté de son jardin et de son jacuzzi personnel ? Ou aurions-nous à faire à une véritable énergie qui pourrait permettre aux signataires de la pétition de profiter avant qu'ils n'aient à surveiller eux-mêmes leur progéniture, d'un objet qui élargit l'occupation du temps libre à autre chose que la Playstation ?

C'est donc plus que poliment que je viens aux nouvelles.

M. Pierre Schmid (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le groupe de travail du Pumptrack s'est réuni plusieurs fois cette année. Ils sont conscients que les coûts ainsi qu'un lieu d'implantation demandent une réflexion approfondie et de longue haleine.

Ils recherchent activement des solutions de financements et des emplacements adéquats. Des préavis ont été demandés aux institutions concernées du canton.

Le Conseil communal suit de près l'évolution du projet et reste ouvert pour une discussion avec le groupe de travail dès que tous les éléments nécessaires seront réunis.

• **6. Contrôle des crédits (p. 41-45)**

La parole n'est pas demandée.

• **7. Indicateurs financiers (p. 46-49)**

La parole n'est pas demandée.

• **8.1 Comptes de résultats détaillés**

Administration générale (p. 50-60)

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Avenir institutionnel de Saint-Blaise : 2 séances du COPIL ont eu lieu. Le Conseil communal peut-il nous en faire un retour ?

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons eu notre 2^{ème} séance du comité de pilotage le 1^{er} décembre dernier. Nous sommes toujours dans la phase préparatoire du processus de fusion, phase qui se terminera au printemps prochain avec un rapport présenté aux Conseils généraux des 4 communes.

Le RUN, qui nous accompagne dans cette étape nous a proposé d'engager une personne afin de nous conseiller pour toute la communication. Mme Caroline Plachta s'est présentée en début de séance. Elle est consultante indépendante en communication et culture d'entreprise. Elle a travaillé comme journaliste à Neuchâtel et connaît très bien la politique locale.

Le COPIL a accepté la proposition du RUN de la mandater pour nous conseiller jusqu'à la remise du rapport aux Conseils généraux. Je précise qu'elle est mandatée par le RUN, il n'y aura donc pas de surcoûts dû à ce mandat pour les communes.

La suite de la séance s'est déroulée sous forme de 4 ateliers dont je vous énumère les thèmes :

- 1. Définir le périmètre des acteurs à intégrer (Conseils généraux, Commissions de fusion, associations, acteurs économiques, population, ...)
Identifier les formes possibles d'intégration de cette participation dans le processus sous forme d'ateliers, de consultations en ligne, ...*
- 2. Identifier les sujets principaux et les enjeux qui devront être traités dans le cadre du processus de fusion*
- 3. Identifier les éléments à mettre en avant comme identité commune aux 4 communes existantes*
- 4. Identifier les engagements potentiels communs entre communes. Cela peut se faire sous forme d'échanges d'informations ou en développant déjà maintenant des synergies communes sur certains projets.*

Les échanges durant cet atelier étaient très dynamiques et fructueux. Les idées soulevées permettront de nourrir le contenu du rapport qui vous sera soumis l'année prochaine. La prochaine séance du comité de pilotage aura lieu le 22 décembre prochain.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Comme vous savez peut-être, j'avais été proposé comme représentant de la Commission de fusion de Saint-Blaise au COPIL de la fusion des communes du Bas-Lac.

Lors de cette séance, nous avons notamment discuté des processus de convergence et de collaboration entre nos communes. On s'est rappelé que les 4 communes sont notamment engagées actuellement dans la révision de leurs PAL respectifs.

Il s'avère que la gestion du territoire commun est un des domaines plus visibles et représentatifs des avantages d'une fusion. Ainsi, des démarches unifiées dans cette révision seraient le meilleur signal en faveur de la fusion.

Il a été alors unanimement convenu de proposer que la révision du PAL constitue un exemple de projet – disons – fédérateur. Des démarches communes devraient être mises en place, en envisageant notamment de mandater en commun le ou les mêmes consultants pour les études à faire.

Je sais que le Conseil communal a été informé de cela. Peut-être peut-il ici donner ses premières impressions sur cette initiative.

Je prends aussi ici ma casquette de président de la CRPAL pour informer qu'on envisage de faire la prochaine séance mardi 11 janvier, avec notamment à l'ordre du jour cette perspective de collaboration intercommunale.

Ordre et sécurité publique (p. 61-66)

La parole n'est pas demandée.

Formation (p. 67-76)

La parole n'est pas demandée.

Culture, sports et église (p. 77-86)

La parole n'est pas demandée.

Santé (p. 87-88)

La parole n'est pas demandée.

Sécurité sociale (p. 89-98)

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Chapitre prévoyance sociale, p. 90ss

J'ai une question en relation avec la formation du personnel. On trouve cette charge à trois endroits de ce chapitre, en p. 90 pour le personnel de l'agence AVS, en p. 94 pour le personnel du service social et en p. 96 pour le guichet ACCORD.

À l'exception de la formation pour le personnel de l'agence AVS, je constate que les dépenses consenties pour la formation sont diminuées de moitié. Pour quelle raison ?

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

En 2020, il y a 2 personnes (et 1 en 2021) du guichet ACCORD qui ont reçu une formation en assurances sociales à la Haute École Arc. C'est une formation qui permet d'élargir les compétences des gestionnaires sur la politique sociale. Pour 2022, il n'y pas de formation de ce genre planifiées pour le guichet ACCORD. C'est pourquoi un montant de CHF 500.00 est inscrit.

Je profite de cette question pour vous parler des formations au sein du Service social auprès des assistants sociaux. En 2020, il y a eu deux personnes qui ont suivi une formation visant à l'obtention d'un CAS (Certificate of Advanced Studies) en « job coaching ». Cette formation permet de comprendre l'insertion dans sa complexité, d'identifier les multiples stratégies pour l'insertion ainsi que les méthodologies et techniques de job coaching.

Pour l'année prochaine, au Service social, il y a deux formations en assurances sociales budgétisées. Il y a également le budget pour que 2 personnes suivent la formation de praticienne-formatrice. Cette formation, qui ne coûte que quelques centaines de francs, permet de gagner en compétence d'encadrement et de formations des stagiaires

Trafic (p. 99-104)

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Comme vous l'aurez peut-être vu, les travaux à la rue de la Maigroge/gare CFF ont débuté, avec quelques perturbations de trafic. Les travaux seront arrêtés pour les Fêtes et reprendront début janvier.

En ce qui concerne la RC5, nous avons rendez-vous avec l'Etat et nos mandataires au mois de janvier. Lorsque je dis « nous », c'est Alain Jeanneret pour l'urbanisme et moi pour les routes.

Une piste cyclable entre Cornaux et Saint-Blaise va être construite. Le projet a mûri, nous avons reçu les plans et devons prendre position sur ceux-ci.

Concernant la motion qui avait été déposée l'année dernière concernant la mobilité entre Saint-Blaise et Marin, une rencontre avec la commune de La Tène est planifiée, au début janvier, pour trouver une solution afin de circuler entre ces 2 villages sans risque.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le chemin du Diable est une voie romaine. Si l'illumination du chemin a respecté le caractère historique, le reste de l'entretien laissait à désirer ces dernières années et le bas du chemin a été goudronné. De quelle protection bénéficie-t-il actuellement ?

Gare CFF : Une amélioration des escaliers pour traverser les voies pour les poussettes ou personnes à mobilité réduite devient très urgente. Qu'en est-il des démarches pour cela ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le chemin du Diable est dans l'inventaire fédéral. Nous avons eu quelques problèmes, il y a quelques années sur cette route, et ils ont été chargés de tout remettre en place. En principe, cette route devrait être entretenue régulièrement et est très protégée.

La gare CFF, il n'est pas prévu de rampes qui permettraient de descendre au rail. Nous reprendrons peut-être cela dans une discussion ultérieure avec la régie fédérale.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Stationnement et parking : une solution avec le corps enseignant a-t-elle été trouvée au parking de Vigner. Quand le stationnement sera-t-il payant pour les automobilistes ? Au sujet du rapport cantonal sur le stationnement sur fonds privés, quelle a été la position du Conseil communal de Saint-Blaise ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Concernant le stationnement dans le village, nous sommes en train de mettre à l'étude un plan de stationnement et de circulation. C'est un gros projet qui sera remis en question par les travaux qui seront effectués sur la route Maigroge/Daniel-Dardel puisqu'elle devra être fermée quelque temps.

Le Conseil communal discute pour passer à un stationnement en zone bleue généralisé, mais naturellement certaines consultations seront mises en place.

Pour le parking de Vigner, à partir du début janvier, il sera occupé et payé, notamment en grande partie par les enseignants. Certains arrangements sont arrivés à terme avec la direction de l'école et les enseignants. Le parking sera, en journée, quasiment rempli et le soir, il sera à la libre disposition des personnes qui voudront le louer. L'horodateur fonctionnera dès début janvier.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le canton a en effet mis en consultation ce projet de modification de la manière de calculer les places de stationnement nécessaires sur fonds privés. Un sujet important, il a été discuté dans chacune des communes consultées, au sein de l'Association des communes neuchâteloises et aussi de la CDCAT (Conférence des directeurs communaux de l'aménagement du territoire et des transports), qui ont fait une synthèse des réflexions effectuées.

La commune s'est appuyée sur ces différentes discussions, le but du canton est d'avoir une manière plus précise et plus différenciée de calculer le nombre de places nécessaires. Ce n'est pas possible d'avoir le même mode de calcul pour des places de parc d'une maison qui serait à côté d'une gare où il y a 3 lignes du bus qui passent, où l'on peut partir du principe que les gens peuvent mettre leurs voitures ailleurs, voire ne pas en avoir, donc où les besoins sont moins élevés. Plutôt que dans les

hauts de Saint-Blaise, une maison loin des transports publics, loin des facilités de déplacement par mobilité douce et où il faudrait peut-être plus de places.

Cette nuance est apportée avec certains critères, ils ont été discutés, il y a eu des remarques concernant la nécessité de prendre en compte ce qui ne l'avait pas été par le canton, de prendre en compte la Mobility, de tenir compte du calcul pour les vélos, ce qui n'a pas été fait par le canton.

Il y a eu des propositions de la part des communes et Saint-Blaise s'est rattaché à ces éléments-là pour que le canton puisse maintenant faire une synthèse de différentes remarques.

Le processus est en marche et la tendance du canton est de mieux cibler le nombre de place. Une tendance qui commence à se faire jour, c'est de diminuer les places de parc sur le domaine public, de les reporter là où elles sont nécessaires, sur le domaine privé de manière à ce que le domaine public soit libéré et plus à disposition de la population à mobilité douce.

Environnement et aménagement du territoire (p. 105-116)

Mme May Rousseau (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Page 106, chapitre 71/36

Sachant que Viteos va reprendre l'exploitation et la gestion du réseau CEN-E (communauté des eaux Neuchâteloise) d'Hauterive-Saint-Blaise-Cornaux-Cressier-Le Landeron., dès sa mise en fonction dans le courant de l'année 2022. Est-ce que le budget qui a été alloué à Viteos, soit (CHF 29'000.00) le 30 novembre 2021 par le syndicat. Est-il compris dans le mandat de gestion d'Eli 10 qui s'occupe du reste de notre réseau ?

M. Roland Canonica (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La communauté des eaux neuchâteloise (CEN) est un syndicat réunissant depuis de nombreuses années les communes de Hauterive, Saint-Blaise, Cornaux et Cressier. Ce syndicat est doté d'une infrastructure partant du réservoir de Fontaine-André et « poussant » l'eau au travers d'une conduite pour permettre à ces communes de bénéficier d'un apport d'eau tant sur le plan eau de boisson que de réserve incendie.

Au vu des besoins en eau notamment de réserve incendie de la Commune du Landeron, celle-ci a demandé à adhérer au Syndicat. Pour rendre cette adhésion possible, le syndicat a entrepris divers travaux, soit notamment la construction d'un réservoir au-dessus de Frochaux ainsi que la construction d'une conduite entre ce réservoir et le réservoir de Combazin au-dessus du Landeron.

Dans le cadre de ce syndicat, un appel d'offres pour la gestion de ce réseau dans son nouveau déploiement a été effectué et c'est Viteos qui a remporté cet appel d'offres. Viteos assure dès le 1^{er} janvier 2022 la gestion de ce réseau avec tout ce qui comprend les contrôles et traitements d'un bien considéré comme alimentaire, l'eau de boisson.

Cette responsabilité de Viteos s'arrête à l'entrée des réservoirs communaux, pour Saint-Blaise le réservoir du Trembley qui est alors repris par l'exploitant (GRD pour Saint-Blaise Eli 10) de la Commune pour ce qui est de la responsabilité de la distribution d'eau dans le réseau communal.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Ma question porte plutôt sur les comptes 2021, mais je me permets néanmoins de la poser ici déjà. Comme nous le savons, le captage de Vigner a été pollué lors des grosses crues de cet été. L'eau qui y est captée par nos voisins de La Tène est devenue – pour un temps – impropre à la consommation. Qu'en est-il de la facture que notre commune adresse à La Tène ? A-t-elle été revue à la baisse ? Ou si la facture a déjà été honorée, une ristourne partielle a-t-elle été convenue ?

M. Roland Canonica (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous nous avançons un peu dans la question, nous n'en sommes pas du tout là. En l'état actuel de nos connaissances, nous ignorons d'où provient la pollution qui est survenue sur le réseau de La Tène. La Tène prétend que cela vient du Vigner, mais c'est quand même étonnant que seul un immeuble éloigné de l'entrée d'eau ait été contaminé. Ce qui s'est passé n'est pas clair ! La Tène cherche à savoir exactement et a tendance à rapporter cela sur le GRD de Saint-Blaise.

Comme nous avons perdu notre exploitant historique, Hildenbrand, il a fallu en trouver un autre. Je vous rappelle également que la station de pompage de Vigner appartient aux 2 communes. Malgré les tentatives, il s'est avéré que La Tène a choisi un autre GRD que celui que nous avons, bien que je leur ai expliqué qu'il était clair pour nous que nous irions avec Eli 10.

Il est à relever qu'à ce jour, et en l'état actuel de nos connaissances, les origines de cette pollution survenue dans une partie « éloignée et ponctuelle » du réseau laténien sont inconnues. Les avis divergent sur les causes qui, je me permets de le rappeler, se sont produites lors des événements (inondations) du 22 juin 2021 ayant conduit aux conséquences notamment pour la commune de Cressier qui a vu une partie de son terrain amont descendre dans le centre du village.

Donc, en réponse à votre interpellation, aucune demande d'indemnité n'a été faite par la commune de La Tène mais une étude juridique a été demandée par celle-ci pour des cas futurs.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Chapitre Aménagement du territoire, p. 114.

Je lis régulièrement le journal officiel de la ville de Neuchâtel. On y trouve, tout comme dans le Bulcom, les avis de mise à l'enquête. Depuis quelques semaines, on y trouve de plus la précision suivante : "Les dossiers complets peuvent être envoyés par mail sur demande ou consultés directement à l'Office des permis de construire".

Comme nous le savons, à Saint-Blaise, seule la consultation sur place est possible, ce qui n'est pas toujours chose aisée, compte tenu parfois de la taille des dossiers, et pas toujours sécurisée, en ces temps de Covid.

Ma question est la suivante : la commune de Saint-Blaise envisage-t-elle elle aussi un envoi par mail et sur demande des dossiers mis à l'enquête ? J'anticipe l'objection qu'ont soulevée les 2 architectes que compte notre groupe et qui porte sur le droit d'auteur. J'imagine que la commune de Neuchâtel se l'est aussi posée et l'a peut-être résolue.

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La question se pose en effet assez régulièrement, lors des mises à l'enquête.

La règle usuelle dans les communes, basée sur la loi en vigueur, veut que les personnes qui souhaitent prendre connaissance d'un dossier de mise à l'enquête passent à l'administration communale pour examiner le dossier. Il est toléré que les personnes prennent des photos des dossiers lors de cet examen. En principe, la commune ne transmet pas de copies papier ou numérique des dossiers.

Cette manière de faire permet donc la prise de connaissance du projet mis à l'enquête et ses implications sur son environnement, tout en protégeant les dossiers, qui ne peuvent ainsi, en principe, pas être utilisés à d'autres fins, tels que « l'espionnage industriel », au sens large.

Dans la très grande majorité des cas, cette manière de faire est suffisante et satisfaisante. Dans certains cas cependant, pour des dossiers particulièrement techniques ou volumineux, elle se révèle peu pratique pour les personnes tierces intéressées aux projets.

À notre connaissance, la Ville de Neuchâtel n'envoie pas les dossiers par e-mail, mais elle les met à disposition sur le système SATAC, par le biais du Guichet unique, ce qui permet un contrôle de la diffusion des dossiers. Actuellement, et à notre connaissance, Neuchâtel est la seule commune du canton à proposer ce service.

Renseignement pris auprès du SAT, deux articles au moins traitent de cette question :

- *l'art. 34 al.7 de la loi sur les constructions (LConstr.) : il prévoit que les avis d'enquêtes publiques publiés dans la Feuille officielle et les dossiers informatiques sont disponibles en libre accès sur le système informatique (SATAC) pendant le délai d'opposition. Dans son rapport, le Conseil d'État précisait que le nouveau logiciel permettra de visualiser les plans du projet sur la plateforme informatique de gestion et de traitement des permis de construire. Il sera donc possible de former une opposition même en cas d'absence de son domicile ou de son poste de travail. Ceci n'a pas été mis en oeuvre mais cela montre la direction qui était voulue.*
- *l'art. 53 du règlement d'exécution de la loi sur les constructions (RELConstr.) : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont mis à disposition des intéressés auprès de l'administration communale et du service jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. La consultation a donc lieu, en principe, à l'administration communale. Les intéressés peuvent demander des copies de pièces mais au format normal (A4 et A3) et ceci contre émoluments.*

La situation n'est donc pas encore aussi simple qu'elle pourrait l'être, et il semble que les systèmes informatiques ne soient pas encore disponibles.

Pour votre information complète et à titre d'exemple, dans le cas d'un dossier récent, nous avons demandé au requérant s'il nous autorisait à remettre des copies de son dossier. La réponse a été : nous vous autorisons à transmettre les documents nécessaires concernant l'objet susmentionné. Il faudra bien informer la personne concernée que ces documents ne doivent en aucun cas être publiés sur les réseaux sociaux, ou photocopiés afin d'être distribués à des tiers, sous risque d'une plainte pénale.

Économie publique (p. 117-122)

La parole n'est pas demandée.

Finance et impôts (p. 123-131)

La parole n'est pas demandée.

- **Pages roses : 8.2 Comptes des investissements**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages grises : 8.3 Comptes par nature**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages jaunes : Paroisse de Saint-Blaise – Hauterive – La Tène**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues : Guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs**

La parole n'est pas demandée.

Comme il n'y a pas d'intervention, **le Président** clôt la discussion de détails, fait la lecture de l'arrêté et passe au vote.

L'arrêté est accepté par 26 voix pour et 1 contre et 6 absentions.

6. Programme de législature

Mme May Rousseau (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Cette prise de parole ne sera pas très longue, rassurez-vous ! Il y aurait effectivement beaucoup de choses à dire mais comme elles sont déjà toutes écrites, ce n'est pas moi qui vais vous en faire toute une « synthèse » !

Tout d'abord un grand merci et beaucoup de félicitations pour avoir pris le temps d'effectuer cet exercice. Un vrai travail de terrain avec beaucoup de discussions pour retranscrire tous les projets de la commune. Vos principes de gouvernance que l'on retrouve à la page 19 devraient nous inspirer beaucoup plus, nous les conseillers généraux !

L'exercice avait déjà eu son premier jet dans la législature précédente et c'est même avec soulagement que j'ai constaté que les dates se chevauchent. Signe que le suivi des dossiers et des projets n'ont pas disparu avec l'arrivée des nouveaux au « pouvoir » c'est l'avantage de notre forme de démocratie ! Retrouver au conseil communal des personnes qui donnent de leur vie est sans doute la plus grande chance que nous avons.

J'espère que chacun ici présent pourra mieux percevoir l'énorme travail qu'il y a à faire et que ce guide, cette feuille de route soit pour chacune et chacun un document de référence. Qu'il puisse aussi servir à avancer dans les différentes commissions. Merci aussi à Yves Ehret qui veille à faire avancer ce programme.

Comme on peut le lire, bien des projets de constructions arrivent gentiment au bout. D'autres vont commencer et ce sont surtout ces gros chantiers qui pour nous sont souvent sujet de discussion ou de désaccord. Avec de gros crédits, de grosses dettes mais ne l'oublions pas, de beaux résultats ! À nous de savoir être positif et en profiter. Prendre soin de son patrimoine est une richesse ! Il y a aussi la santé, sujet qui a autant d'importance mais qui nous occupe beaucoup moins Pourquoi ? Chaque chapitre devrait être un sujet qui nous donne envie de débattre.

Dans tous les domaines, il y a des défis, des contradictions et il y aura toujours un « y'a qu'à » parmi nous qui viendra pour vous rentrer dans le cadre !

Alors encore merci de bien vouloir prendre cette place et surtout de vouloir garder cette chaise au conseil communal. Des postes qui, il me semble, n'ont pas de taux horaire bien élevé et je serais curieuse de savoir combien d'heures réelles vous donnez pour notre commune. Peut-être qu'une

évaluation pourrait être bonne à savoir pour une éventuelle fusion ou autre, peut-être un tableau pourrait paraître dans le prochain rapport de législature !

Vous êtes bien courageux à mes yeux de vous lancer dans ce défi. On veut tous des choses différentes, on est plus ou moins utilisateurs d'un truc ou d'un autre, certains en ont marre de voir toutes les lumières du village allumées toutes la nuit et pour d'autres ça les rassurent. Comment concilier travail, famille, garderie, accueil parascolaire, garde de nuit et j'en passe ! On veut protéger, être plus écolo, être plus indépendant, se développer, économiser...

Mais les mots « équitable, environnement, durable, impact, déclin, décroissance »... ces mots-là nous font peur et pourtant il faudra bien apprendre à les utiliser !

En passant au travers de toutes ces pages du plan de législature, nos souhaits sont que nous puissions être un support quand viendra le temps de débattre, de discuter, de décider. Que nos différences de pensées, de partis soient une richesse et non pas une faiblesse pour nous permettre de construire ensemble et offrir à toute notre population la meilleure gouvernance possible.

Enfin, sachez que vous êtes nos héros !

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il est quelquefois bon de se retourner et de replonger dans les PV des séances du Conseil général. Selon les thèmes traités, ça peut remplacer un polar. Je vous propose donc un flash-back de la 2^{ème} séance de la législature 2016-2020 du 24 novembre 2016. Ce soir-là, les 3 groupes politiques avaient déposé la motion interpartis intitulée « Un programme pour une législature ».

Le texte suivant figurait dans ce procès-verbal :

« Un programme de législature permet au Conseil communal d'affirmer en toute transparence ce que seront les priorités de sa politique au sens large. Il sert de base au dialogue politique et à la gestion administrative. Il définit des axes et précise des objectifs, en les priorisant. Ce document permet au Conseil général, aux citoyens et aux acteurs économiques de comprendre les liens entre les différentes actions entreprises tant au plan administratif que réglementaire. »

Après la lecture du programme de législature 2020-2024, le lecteur, initié ou étranger à la politique communale, peut se retrouver dans huit états.

- 1. Il a parcouru un programme de législature bien rédigé et qui met en valeur les bâtisseurs des 4 fantastiques. Il est impressionné.*
- 2. Il peut énumérer 6 axes principaux d'action pour la législature : avenir institutionnel, finances, environnement et énergie, lien social, santé et communication et contacts. Il se dit que la commune est bien structurée.*
- 3. Il a décodé le détail des actions par dicastère ; il a remarqué que certains dicastères ou chefs de dicastère sont plus diserts que d'autres. Il a observé qu'un exécutif est formé de personnalités aux facettes différentes.*
- 4. Il sait désormais qui est en charge de quel dicastère et qui supplée qui ? Il se rappelle au bon souvenir des organigrammes du régiment d'infanterie dans lequel il guerroya 3 semaines par année durant, au début des années 90.*
- 5. Il réalise tout ce que fait une commune et l'étendue de ses services. Il se dit qu'on est quand même bien à Saint-Blaise.*
- 6. Il s'étonne qu'une motion ne subit pas les affres de l'obsolescence programmée. Depuis 2011, notre lecteur a changé 5 fois de portable, mais la motion « Quels aménagements pour le centre du village ? » a survécu à trois législatures.*
- 7. Il a bien lu et relu le programme de législature. Il a le sentiment d'avoir perdu le fil rouge, fil rouge que le Conseil communal pense s'être doté pour la conduite des affaires au moyen*

dudit programme de législature. Un peu perdu, le lecteur a plus l'impression de tenir un écheveau qu'un fil de laine rouge.

- 8. Il a réalisé que plusieurs projets d'importance sont en passe de se réaliser à Saint-Blaise et que d'autres se profilent déjà. Il réalise une nouvelle fois qu'il vit dans un magnifique village.*

Mesdames et Messieurs. Je vous avoue qu'au terme de la lecture du programme de législature, les états d'âme des membres du groupe PLR compilés se croisaient avec ces 8 scénarios développés.

Après la digestion des 159 pages du budget 2022, le décryptage du programme de législature se fait sous un tout autre angle.

À la page 4 du budget 2022, le Conseil communal de couleur Rose-Entente alarme le Conseil général en écrivant : « Il convient toutefois de rester extrêmement vigilant quant à l'évolution de nos finances. En effet, l'Etat de Neuchâtel partage notre préoccupation au sujet de notre taux d'endettement. Il nous l'a communiqué, en date du 11 juin dernier, via un courrier rédigé par le chef du Département des finances et de la santé. Ce dernier nous sensibilise à la simultanéité de nos investissements et nous met en garde quant aux risques encourus par un non-respect des limites du frein à l'endettement. ». Plus loin, le Conseil communal explique que la nouvelle mouture de la LFinEC pourrait doper le coefficient fiscal de 6 à 8 points lors du budget 2023. Enfin, le Conseil communal termine son préambule en encourageant le Conseil général à faire preuve tant de vision que de sagesse et de renoncer avec ferme conviction à la reconduction d'une baisse temporaire du coefficient fiscal.

Mais revenons au programme de législature et à sa page 35. Le lecteur arrive au bout de sa lecture ; ses yeux commencent à se croiser ; ses paupières n'en peuvent plus de s'alourdir. Sur cette page sont enfouies 3 mesures qui attirent encore notre attention.

- 1. Maintien des recettes fiscales et d'un taux d'impôts favorable afin d'attirer de nouveaux contribuables, voire éviter d'en voir partir*
- 2. Priorisation des investissements afin d'éviter une augmentation trop rapide de l'endettement communal et des charges liées*
- 3. Maîtrise des coûts et des investissements, à l'aide d'outils de planification et de gestion de projets performants. J'ouvre une parenthèse. Puisse l'adjectif « performants » qualifier l'outil de planification et pas seulement les projets. Je ferme la parenthèse !*

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Si on se réfère à l'appel du pied du Conseil communal, le Conseil général a fait preuve de sagesse et de vision ce soir.

À son tour, le groupe PLR invite le Conseil communal à faire preuve de sagesse et de vision. Notre groupe demande à notre Exécutif d'inscrire en Rouge-Entente et Bleu-PLR les 3 mesures citées ci-haut. Le groupe PLR demande au Conseil communal de systématiquement prioriser toute dépense et tout investissement de chaque dicastère et d'analyser leurs impacts sur l'avenir financier de Saint-Blaise et sur le sort de son coefficient fiscal.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Tellement de choses ont été dites par mon collègue qui vient de parler, je pense que chacun de nous peut se retrouver dans un des volets que lui a décrit. Nous n'avons pas d'autres remarques qui ne vous ennuieraient pas. C'est un exercice qui est très appréciable, un document intéressant et de référence, ce qui aide grandement à garder une vue d'ensemble de ce que fait la commune.

Aussi par contre, comme constaté par mon collègue, ce plan n'est pas sans quelques contradictions. Je pense qu'il y a un peu de tout mais merci pour ce travail.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Merci pour ces mercis.

L'analyse synthétique, à chaud, que nous faisons c'est que la réception de ce programme de législature a atterri positivement dans les groupes, ce que nous apprécions. Cela a été un travail robotatif pour le Conseil communal, avec de nouveaux membres, un travail extrêmement intéressant. Nous avons essayé d'éviter le piège de faire un copier-coller d'une année à l'autre. Les faits nous ont aidés puisqu'ils changent et que les projets changent aussi.

Je deviens de plus en plus féministe quand je vois les réactions de ce soir, j'ai été très intéressé par les 8 états que ce rapport peut susciter, notamment l'état n° 7 « perdu le fil rouge » et pour les successeurs du Conseil communal dans 3 ans, cela sera une chose à mieux soigner, c'est-à-dire, construire autour d'un fil rouge sans que l'on se perde et que cela devienne une pelote.

Merci pour ces critiques constructives et nous nous réjouissons de faire le rapport de fin de législature de manière à voir si l'action commune du Conseil communal et du Conseil général a pu se baser sur ce rapport de législature, tenir compte de manière intelligente et tenir compte aussi des 3 mesures phares bleues et rouges qui ont été mentionnées tout à l'heure.

7. Communication du Conseil communal

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Une seule information à vous faire, il y a beaucoup de feuillets mais je vais les lire très vite.

Je souhaite dire quelque chose au sujet de l'Hôtel communal. Nous avons déménagé cette semaine, les travaux ne sont pas entièrement terminés mais c'est une étape importante.

En fait, cette aventure dépasse le fait, aussi important soit-il, de la simple prise de possession des locaux refaits. Vous avez peut-être encore en tête les motivations du Conseil communal lorsqu'il a présenté le rapport pour la demande de crédit de construction. Ces motivations étaient au nombre de 3.

L'ambition du Conseil communal était de :

- 1. Respecter le patrimoine communal ; il est évident qu'un bâtiment protégé et mis à l'inventaire de l'OPAN doit être régulièrement entretenu, et à intervalles adéquats, rénové. Ce qui n'avait pas été fait depuis une 20aine d'années.*
- 2. De soigner l'accueil du public ; même si internet a pour effet de diminuer les visites physiques, certaines opérations nécessitent encore le contact, la visite à l'Hôtel communal et bien sûr aussi, pour les personnes qui se rendent au Guichet social régional.*
- 3. D'améliorer la qualité des espaces de travail. Cet aspect n'est pas anodin, et la commune en tant qu'employeur doit aussi bien montrer une exemplarité sur la qualité des espaces de travail, qu'une recherche d'optimisation entre cette qualité et les coûts nécessaires pour l'atteindre. Il y a donc lieu de ne pas tomber dans un luxe inutile et coûteux.*

On peut dire, en voyant le résultat, que ces 3 buts ont été largement atteints. Un seul bémol est à noter : par soucis d'économie, le crédit ne prévoyait pas de rénover les façades et il faudra pénétrer

à l'intérieur de l'écrin, qui n'est pas tip top, pour se rendre compte de ce qu'on a fait à l'intérieur et pour être émerveillé, et je pèse mes mots, par le résultat de la rénovation intérieure.

Les 3 buts ont été atteints et d'autres retombées positives sont à relever :

- Tout d'abord, la commune a injecté, dans l'économie locale et régionale, CHF 2 millions, ce qui est loin d'être négligeable.
- Cet investissement a profité aux entreprises de maçonnerie, de peinture, d'électricité, de chauffage, de sanitaires, de revêtement de sol, de menuiserie ainsi qu'aux bureaux d'architectes et d'ingénieurs spécialisés.

Et puis, il y aura certainement des retombées d'image et d'entraînement. L'image d'une commune moderne, dynamique, à la page, qui prend soin de son patrimoine, de ses employés et de ses citoyens. L'effet d'entraînement, qui est bien connu, et qui donnera envie aux propriétaires avoisinants de faire de même. Ces deux éléments ont aussi une influence sur l'attractivité d'une commune. Les nouveaux habitants potentiels sont certainement sensibles à cette attractivité augmentée.

Un mot rapide encore concernant l'aventure qu'un tel chantier constitue pour plusieurs acteurs : l'administration, qui a dû déménager dans plusieurs endroits pas toujours très confortables, de même que le personnel du guichet AVS/AI qui ont dû se loger dans des conteneurs peu attractifs. Je ne mentionnerai qu'en marge le Conseil communal, dans la moyenne d'âge, malgré les apparences, est plutôt canonique, et qui ont dû monter les 73 marches du collège de la Rive-de-l'Herbe, au moins une fois par semaine pour les séances du Conseil communal et chaque fois qu'il fallait se rendre à une séance avec un membre de l'administration.

Un dernier point encore, si vous êtes entrés dans l'Hôtel communal ces 2 dernières semaines, vous aurez pu observer une fourmilière d'activité entremêlée et d'une grande intensité. Le but était de finir les travaux restants dans des délais impossibles à tenir. Mais avec quelques aléas plus ou moins importants, les délais ont pu être tenus puisque les 2 premières tranches, l'administration et le Service social ont pu déménager et que la suite, l'AVS/AI, déménagera la semaine prochaine.

Si je vous raconte tout cela, c'est pour les 3 raisons suivantes :

1. Lorsque vous entrerez dans l'Hôtel communal, vous allez être ébahis et conquis ; ce qui a été réalisé est grandiose, magnifique, enthousiasmant et je pèse mes mots et je néglige les esprits chagrins qui trouveront bien quelque chose qui ne va pas.
2. J'ai pris conscience, avec une plus grande acuité, que lorsque nous vous proposons un crédit et que vous l'acceptez, nous devons tous nous projeter. Lorsque vous avez voté ce crédit, nous avons une vision de ce que nous faisons. Cette vision s'est réalisée et elle s'est réalisée de manière éloquent et impressionnante.
3. C'était impressionnant de voir, sur ces 2 dernières semaines, la somme d'intelligence, de bonne volonté et d'esprits positifs qui ont menés à cette réalisation. Nous avons des ouvriers et des corps de métier d'une qualité incroyable. Les gens trouvent des solutions, cherchent, discutent et se coordonnent lorsqu'il y a des problèmes.

Lorsque nous faisons de la politique, pour ce qui me concerne, c'est cela qui m'intéresse ! C'est que nous faisons, imaginons et réalisons des choses qui dépassent l'acte initial.

Je vous propose d'attendre encore quelques jours avant d'entrer dans l'Hôtel communal. Il y aura la nouvelle lampe de la table du Conseil communal qui s'appelle « Mamacloud », cela vaut la peine d'attendre. Il n'y a pas la lampe de la salle de justice qui représente 2 anneaux et qui symbolisera les mariages que nous référons dans cette salle.

Merci d'avoir voté le crédit, merci de nous avoir fait confiance et merci à tous les acteurs qui ont permis d'aider cette réalisation.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Les groupes ont relevé la qualité du budget, je ne voulais pas finir cette soirée sans remercier les artisans qui ont monté ce budget. Si vous avez un document de qualité, qui demande nettement moins de questions depuis des années, c'est grâce essentiellement à notre responsable financier M. Marc Chauvy et notre administrateur, M. Yves Ehret. Je tiens à les remercier en mon nom, au nom de toutes nos Autorités pour le travail magnifique qu'ils fournissent.

Le Président :

Je rajouterai un merci de la part de tout le Conseil général aux mêmes personnes pour les efforts et travail consentis pour préparer ce budget.

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il y a une année, il a été présenté motion urgente interpartis pour la création d'une Commission de la jeunesse. C'est assez cocasse car je faisais partie de l'équipe qui avait mis en place cette motion, je me réjouissais de la présenter et j'ai été élu au Conseil communal, je n'ai donc pas pu la présenter, mais j'ai pu la récupérer et m'en occuper cette année.

Je suis heureux de vous annoncer que la Commission de la jeunesse a officiellement été validée par le Conseil communal.

Cette commission du Conseil communal a à présent un cahier des charges qui a été élaboré conjointement avec les membres la com de la jeunesse.

Il doit encore être un peu affiné et pourra évoluer dans le temps. Ce qui signifie que, dès l'année prochaine, la commission se mettra au travail.

Elle sera encadrée par un Conseiller communal et par 3 conseillers généraux. Jérôme Vaneberg, Estelle Chalon et Maria Sliwowska. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

M. Marc Renaud (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Noël des Aînés :

Malheureusement, vu la situation sanitaire, nous avons dû nous résoudre à annuler le Noël des Aînés qui devait avoir lieu vendredi dernier à l'Espace Perrier à Marin. Environ 130 personnes ont été informées par téléphone de cette annulation. Je remercie l'administration et, en particulier Marc Chauvy, d'avoir géré au mieux l'organisation puis l'annulation de cette manifestation.

Cadeaux pour les bénéficiaires de prestations complémentaires :

Petit rappel : le but des prestations complémentaires est de couvrir les besoins vitaux des personnes bénéficiant de rentes AVS ou AI. À Saint-Blaise, nous avons 53 bénéficiaires.

Chaque personne a reçu une visite à domicile d'un.e membre de la commission des Aînés et soutien la semaine dernière. Le but de ses visites est de leur apporter un petit cadeau de la part de la commune et ainsi de rester en contact avec ces citoyen.nes de notre commune.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Ce soir, je suis extrêmement déçu de 2 choses ; la 1^{ère} est que l'on m'a dit que l'on n'était pas au courant de ce qui se passe avec le chauffage à distance provenant de la chaleur fatale de Varo. J'ai préparé une réponse mais personne ne m'a posé la question. J'aimerais quand même vous transmettre quelques informations.

Bref historique du processus : Les communes de Cressier et Cornaux ont conclu une convention de fourniture de chaleur par le Groupe E sous sa société Celsius. La commune de La Tène est en tractation alors que Saint-Blaise a été contacté par cette même société. Une présentation du projet a été faite devant le Conseil communal ainsi que devant la Commission des énergies.

Au terme de cette présentation, les réactions ont été, dans leur grande majorité, favorables à ce projet sachant que la responsabilité de la commune n'est que de mettre à disposition son sous-sol pour permettre le passage des tuyaux de ce chauffage à distance sans qu'aucun investissement ne lui soit demandé.

Votre Exécutif a fait part de son intérêt à étudier ce projet. Des documents / règlements nous ont été soumis qui nous semblaient, sachant qu'il s'agit d'un engagement pour plusieurs dizaines d'années, quelque peu abscons et mêlant les responsabilités communales tout à la fois comme propriétaire du sous-sol et comme client du CAD en qualité de propriétaire d'immeubles. Pour sécuriser la situation, un avis de droit a été demandé avec pour objectifs de séparer les 2 casquettes de votre commune d'une part, et de relever les engagements ainsi que les risques inhérents à ce contrat d'autre part, tout en assurant que même à terme la production de chaleur provienne de sources d'énergies renouvelables. Actuellement, nous sommes en attente de cet avis de droit.

Question au responsable du projet

À ce titre, une question semble récurrente à savoir :

- *Quelle est la qualité de la récupération de ces rejets de chaleur ?*
- *S'agit-il d'une énergie juridiquement considérée comme :*
 1. *Renouvelable ?*
 2. *Partiellement renouvelable ?*
 3. *Pas du tout renouvelable s'agissant de récupération de chaleur provenant à l'origine de la combustion de matières fossiles ?*

Réponses du responsable du projet

Au niveau qualitatif, je mettrais la chaleur fatale en deuxième position car la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas.

Ensuite, vient cette énergie excédentaire provenant d'un procédé industriel. (Incinérateur de déchets, fermentation, procédés industriels, etc....)

Afin de répondre au plus simplement, je viendrais sur le fait que le canton considère qu'un CAD est renouvelable quand plus de 50% de l'énergie fournie aux clients provient d'une source d'énergie renouvelable.

La chaleur fatale est une énergie reconnue à 100% comme énergie renouvelable même si celle-ci provient d'un excédent de chaleur provenant d'un Process de raffinage.

Dans le projet, nous nous engageons à distribuer 90% de cette énergie aux bâtiments raccordés. Les 10% restants seront issus du gaz énergie et seront uniquement utilisés en cas d'arrêts de maintenance ou de pannes. Ceci afin de garantir de la chaleur.

En cas d'arrêt définitif de la raffinerie nous nous engageons à trouver une solution avec de l'énergie renouvelable dans un souci de maintenir nos engagements tout en garantissant des tarifs compétitifs.

Autre déception : dans le plan de législation, il est inscrit que le chef-lieu de la commune fusionnée serait Saint-Blaise. La question « est-ce que ce n'est pas un peu présomptueux de le dire » ? Peut-être

